République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

BOUCAU

ARRÊTÉ

Portant modification de la circulation et interdiction de stationner

N° 336/2023

Objet : Travaux de tirage de fibre - Bd Jacques Duclos au 43 rue de Matignon

Le Maire de la Commune de Boucau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
Vu le Code de la Route,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative au Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de l'entreprise CAUM domiciliée à Lescar (64) pour le Maître d'œuvre ENSIO en date du 21/12/2023 relative à des travaux de tirage de fibre pour le client 43 rue de Matignon depuis la chambre Bd Jacques Duclos, pour le compte d'ORANGE,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité et la continuité de la circulation au droit du chantier,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Des mesures restrictives à la circulation seront prises, en fonction des nécessités du chantier :
- pendant **1 journée maximum** entre le mardi 2 janvier et le vendredi 5 janvier 2023 ;
- **les travaux se feront principalement de nuit ;**
- conformément au plan joint la chambre F2 n°1203 située Bd Jacques Duclos sera relevée pour raccorder la fibre chez le client du n°43 rue de Matignon ;
- La circulation sera maintenue avec rétrécissement de voie et mise en place d'un alternat par raquettes manuelles avant le rond-point sur le Bd Jacques Duclos et rue de Matignon ;
- La vitesse sera limitée à 30km/heure ;

ARTICLE 2ème : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Le Pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'accès et la sécurité des piétons, usagers et riverains.

ARTICLE 3ème : La pré signalisation, la signalisation de position et les mesures de protection du chantier nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et maintenues en état par le pétitionnaire pendant toute la durée du chantier. Un soin particulier sera apporté au balisage du chantier après départ de l'entreprise le soir. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

ARTICLE 4ème : Le pétitionnaire demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution de ces travaux ou être la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

ARTICLE 5ème : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place, voie postale ou voie dématérialisée www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la notification à l'intéressé de son affichage, selon les règles en vigueur, ou de sa notification.

ARTICLE 6ème : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7ème : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

1. Monsieur le Président des Services de Secours des Pyrénées atlantiques,
2. Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Bayonne,
3. Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale,
4. Monsieur le responsable des collectes de la CAPB,
5. Messieurs les Directeurs des Transports Chronoplus-Basque bondissant
6. Le pétitionnaire pour attribution

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les lieux et en Mairie.

Notifié le : 22 DEC. 2023

BOUCAU, le 21/12/2023

Le Maire,

MAIRIE DE BOUCAU - Pyrénées-Atlantiques

Francis GONZALEZ

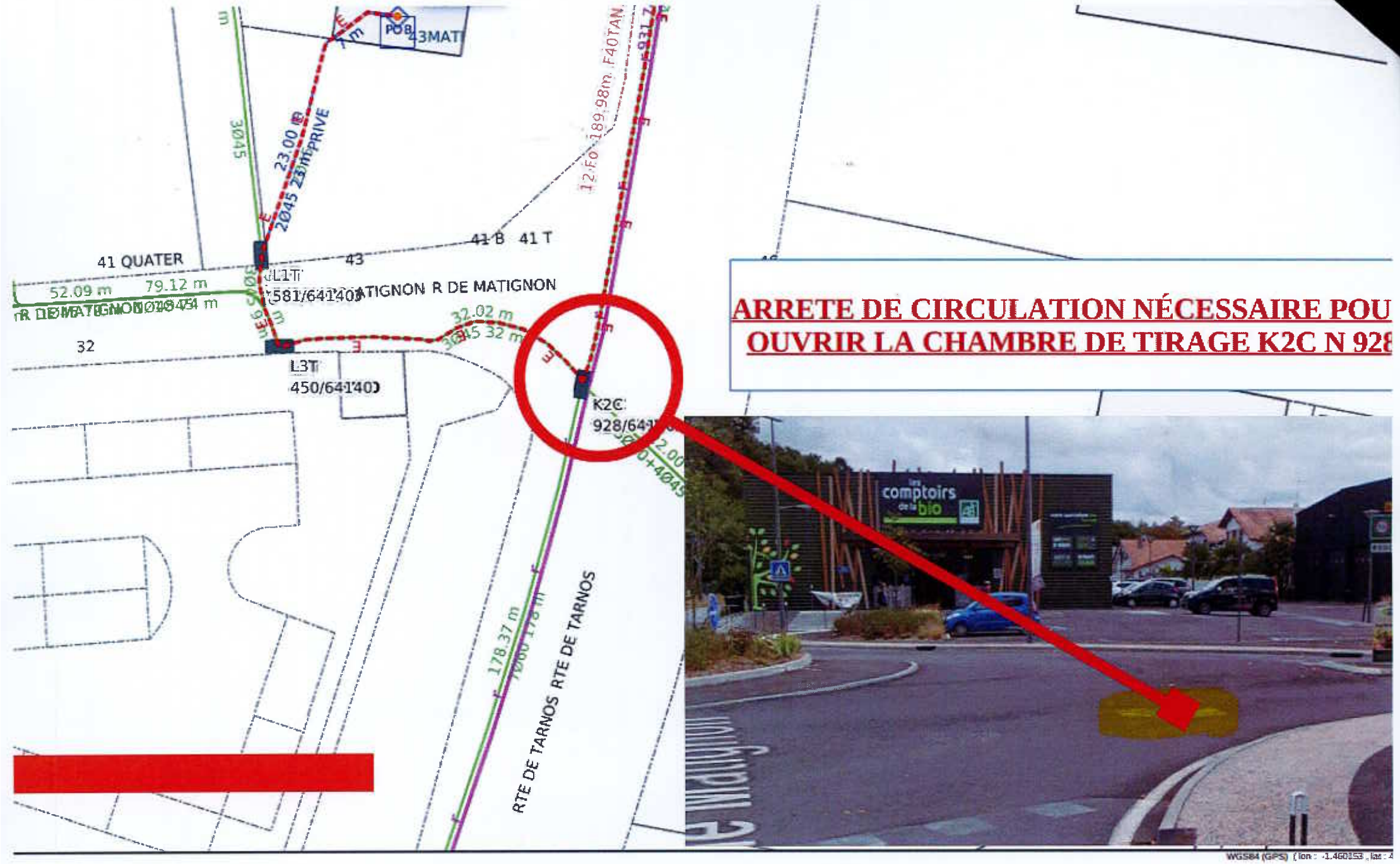
ARRETE DE CIRCULATION NÉCESSAIRE POU
OUVRIR LA CHAMBRE DE TIRAGE K2C N 928
41 QUATER
41 B
41 T
43
32
L1T
581/641403
L3T
450/641400
K2C
928/641
52.09 m
79.12 m
32.02 m
178.37 m
23.00 m
2Ø45 23 m PRIVE
3Ø45
12 Fo 189.98m F40TAN
RTE DE TARNOS RTE DE TARNOS
comptoirs de la bio
WGS84 (GPS)